



UNITÉ 1 : SÉCURITÉ DE CHANTIER



Mise à jour mars 2022

Public ciblé :

Elagueurs expérimentés.

Pré-requis :

Avoir suivi le Positionnement du PGTS. Être munis de ses propres EPI en état et conformes à la réglementation. Ne pas présenter de difficultés majeures de compréhension du français à l'oral comme à l'écrit.

Modalités d'inscription :

- Préinscription en ligne sur www.campusvertdazur.fr
- Remplir la fiche : candidature / positionnement.

Votre statut :

Aucun changement au statut initial.

Modalités de sélection :

Avoir les pré-requis demandés et avoir effectué les modalités d'inscription.

Formateurs :

M. Joël ALEXANDRE
ou M Gilles AMALBERTI
Formateurs expérimentés

Validation des acquis:

Attestation de stage preuve éligible comme activité significative pour un dossier VAE.
Evaluation pratique avec report des résultats dans le kit d'évaluation du parcours "Grimper et travailler en sécurité dans les arbres au moyen de cordes".

Financement :

Financement par le particulier ou par l'entreprise. Financement possible sous condition par OCAPIAT pour les salariés et par VIVEA pour les gérants d'entreprise.

Durée :

2 jours soit 14H

Dates :

Voir Calendrier de formation sur www.campusvertdazur.fr

Tarif :

294 €



En adéquation avec l'arrêté du 4 août 2005, le décret du 10 octobre 2008 et la circulaire 2007-5018 du 27 juin 2007 ce module a pour but de répondre à l'obligation de formation relative à la prévention des risques de chutes liés aux travaux réalisés dans les arbres au moyen de cordes.

OBJECTIF

Protéger les personnes extérieures ou les intervenants du chantier et prévoir l'accès des secours.

POURQUOI DEVELOPPER SES COMPETENCES ?

- Acquisition, actualisation et maintien des compétences.
- Adaptation au poste de travail.
- Pédagogie active : interactivité et opérationnalité en salle et/ou sur le terrain, étude de cas, diaporama, échanges de pratiques, livret de formation et contenus pédagogiques papiers et/ou multimédias.
- Individualisation dans la conception et l'élaboration des contenus pour les demandes en intra.
- Accompagnement personnalisé pour les personnes en situation du handicap.
- Aide au maintien dans l'emploi des salariés.
- Acquisition de nouveaux marchés pour les chefs d'entreprises.
- Permettre aux entreprises de rester compétitives.

Venez découvrir nos stages courts sur notre site internet :

www.campusvertdazur.fr



LE CONTENU DE LA FORMATION

- **Réglementation d'un chantier d'élagage :**
 - ✓ Principes fondamentaux de la signalisation temporaire.
 - ✓ Règles élémentaires.
 - ✓ Modalités de mise en place.
 - ✓ Arrêtés de circulation et de stationnement.
- **Signalisation d'un chantier d'élagage :**
 - ✓ Moyens de signalisation.
 - ✓ Les différentes catégories de signalisation.
 - ✓ Dimensions réglementaires des principaux panneaux.
 - ✓ Vêtements de signalisation à haute visibilité.
 - ✓ Véhicules d'intervention et circulation alternée.
 - ✓ Installation de la signalisation temporaire et dépose des panneaux et signaux.
 - ✓ Maintenance de la signalisation des chantiers.
 - ✓ Systèmes d'implantation des panneaux.
- **Organisation d'un chantier d'élagage :**
 - ✓ Règles particulières aux chantiers en milieu urbain.
 - ✓ Organisation du chantier.
 - ✓ Reconnaissance d'un chantier.
 - ✓ Préparation d'un chantier.
 - ✓ Exemples de situations en voirie urbaine.
 - ✓ Exemples de situations en rase campagne.

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Interactivité et opérationnalité : en salle et en extérieur, travail de groupe, échanges de pratiques, livret de formation sur clé USB.

LES MODALITES D'EVALUATIONS

A la fin de la formation une évaluation des acquis des stagiaires sera assurée par la complétude d'une grille d'évaluation en fin de formation permettant à chaque participant de valider ou non ses acquis à l'issue de la formation.

La formation se clôture dans le cadre de notre démarche qualité par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire et par une évaluation à froid, auprès de l'entreprise, par téléphone ou envoi de questionnaire dans les 3 mois afin d'apprécier l'impact de la formation.

Une attestation de stage et des acquis sera établie et envoyée à l'issue de la formation.



TAUX DE SATISFACTION : 100%
Pour l'année scolaire 2020-2021



TAUX DE REUSSITE : 100%
Pour l'année scolaire 2020-2021



Contactez-nous !

CAMPUS VERT D'AZUR

Service Stages Courts

88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES

Tél : 04 92 91 02 33 - Fax : 04 93 33 79 05

E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr

Site web : www.campusverdazur.fr

Site accessible au public handicapé

